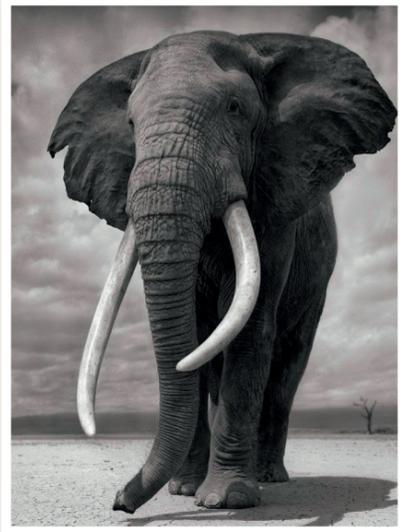




Union - Discipline - Travail

PREMIER MINISTRE





I. NOTRE STATUT JURIDIQUE / QUI SOMMES-NOUS ?

Le Secrétariat National au Renforcement des Capacités est un service public autonome créé auprès du Premier Ministre et régi par les décrets n° 2002-301 du 29 mai 2002 et N°2014-483 du 03 septembre 2014.

II. NOS ATTRIBUTIONS / QUE FAISONS-NOUS ?

- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de renforcement des capacités ;
- Coordonner au plan national les activités de renforcement des capacités ;
- Assurer la coordination opérationnelle des interventions des partenaires au développement pour toutes les questions liées au renforcement des capacités



III. NOTRE ORGANISATION / COMMENT SOMMES-NOUS ORGANISÉS ?

Le Secrétariat National au Renforcement des Capacités comprend :

- Le secrétaire national
- Un (1) secrétaire national adjoint
- Cinq (5) départements
 - Département des programmes de renforcement des capacités ;
 - Département de la valorisation et de la promotion des compétences nationales ;
 - Département du suivi-évaluation et de la mobilisation des ressources ;
 - Département des affaires juridiques et de la réglementation ;
 - Département de l'administration et des finances.
- Deux (2) Services
 - Service de communication et de sensibilisation ;
 - Service des Archives et de la Documentation
- Des Correspondants sectoriels (*points focaux*)



IV. NOTRE DEMARCHE OPERATIONNELLE / COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

- Nous identifions, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de développement les insuffisances en matière de capacités, et proposons des mesures correctives et des actions de renforcement des capacités du secteur public, du secteur privé et de la société civile ;
- Nous menons des actions de sensibilisation, de formations, d'information et de communication sur les normes, les meilleures pratiques et les comportements conformes à l'éthique dans la gestion des affaires publiques ;
- Nous initiions des propositions de réformes pour le compte du Gouvernement visant à promouvoir la transparence, l'efficacité, le contrôle, l'obligation de reddition et les comportements éthiques au sein du secteur public et du secteur privé et de la société civile ;

NOS MOYENS D'ACTIONS

- Etudes techniques, ateliers de réflexion et séminaires de validation regroupant l'ensemble des acteurs de développement (secteur public, secteur privé, société civile, partenaire au développement) ;
- Identification, formulation, négociation et coordination de la mise en œuvre de projets/programme de renforcement des capacités ;
- Mobilisation de ressources humaines et financières auprès des partenaires au développement pour appuyer les initiatives des administrations publiques, des organisations du secteur privé et de la société civile en matière de renforcement des capacités ;
- Conception et mise en œuvre d'actions de formation en faveur du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

